

À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement

Les enfants en situation de handicap sont pour la plupart scolarisés en milieu ordinaire et pour moitié en classe ordinaire. Le ressenti des parents vis-à-vis de l'école est globalement positif sur la qualité de l'enseignement et le bien-être de leur enfant ; cependant la minorité des parents mécontents est plus importante que parmi les autres familles. Les familles sont plus souvent monoparentales et défavorisées, les mères ayant souvent dû réduire ou arrêter leur activité. Malgré les contacts avec l'équipe éducative, de nombreux parents méconnaissent les aménagements pédagogiques dont leur enfant bénéficie.

Sylvie Le Laidier, DEPP-B1

Parmi les enfants en situation de handicap scolarisés en 2013-2014, presque la moitié (45 %) présentent des troubles intellectuels et cognitifs et un enfant sur cinq des troubles du psychisme (FIGURE 1). Les troubles du langage et de la parole, potentiellement révélés au cours des apprentissages,

sont un peu plus courants chez les enfants de 12 ans (16 %) que de 8 ans (11 %). Moins d'un enfant en situation de handicap sur trois est une fille. Leur part est plus importante quand elles présentent un trouble auditif, visuel ou viscéral (de 41 % à 45 %) plutôt qu'un trouble du psychisme (16 %).

1 – Situation scolaire à la rentrée 2013 selon la nature du trouble (en %)

	Répartition des effectifs	Répartition des modes de scolarisation			
		Milieu ordinaire		Milieu ordinaire + milieu spécialisé	Milieu spécialisé
		Classe ordinaire	Classe spécialisée CLIS/ULIS		
Enfants nés en 2001					
Troubles intellectuels et cognitifs	44,8	33,8	40,7	1,0	24,4
Plusieurs troubles associés	6,5	39,1	19,3	3,4	38,1
Troubles auditifs	2,5	50,5	14,7	7,1	27,7
Troubles du psychisme	18,6	52,0	10,3	8,3	29,4
Autres troubles	2,0	56,5	4,0	2,8	36,7
Troubles visuels	1,5	70,1	12,5	4,7	12,7
Troubles moteurs	7,2	73,4	13,7	0,8	12,1
Troubles viscéraux	1,0	75,7	8,9	0,5	15,0
Troubles du langage et de la parole	16,0	83,4	13,0	0,8	2,8
Total	100,0	50,2	25,2	2,7	21,9
Effectifs pondérés	28 650	14 369	7 218	779	6 284
Enfants nés en 2005					
Troubles intellectuels et cognitifs	44,9	34,1	50,2	2,2	13,4
Plusieurs troubles associés	7,5	51,8	20,6	3,4	24,2
Troubles auditifs	3,0	58,0	12,1	7,7	22,2
Troubles du psychisme	21,3	61,2	13,9	10,6	14,2
Autres troubles	2,2	66,1	8,5	3,0	22,5
Troubles visuels	1,8	73,0	8,9	8,2	9,9
Troubles moteurs	6,8	74,3	11,3	3,1	11,3
Troubles viscéraux	1,5	85,4	6,4	2,3	6,0
Troubles du langage et de la parole	11,0	80,7	12,8	1,6	4,8
Total	100,0	51,9	30,1	4,4	13,6
Effectifs pondérés	22 680	11 775	6 821	997	3 087

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

Directrice de la publication : Catherine Moisan
 Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
 Maquettiste : Frédéric Voiret
 Impression : DEPP/DVE
 ISSN 1286-9392
 Département de la valorisation et de l'édition
 61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
République Française

À la rentrée 2013, plus des trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et la moitié en classe ordinaire

La scolarisation en milieu ordinaire a tendance à diminuer au fur et à mesure de l'avancée dans le cursus : la part d'élèves fréquentant un milieu spécialisé passe de 18 % à 8 ans à 25 % à 12 ans. Quelle que soit l'année de naissance, la nature du trouble détermine le mode de scolarisation. Ainsi, les enfants présentant des troubles du langage et de la parole sont plus de huit fois sur dix en classe ordinaire, de même que ceux présentant des troubles visuels, moteurs ou viscéraux (plus de sept sur dix). À l'opposé, les enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs sont les plus nombreux à fréquenter une classe spécialisée : un enfant de 8 ans sur deux est en CLIS et quatre sur dix de 12 ans en ULIS. Enfin, les enfants présentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés sont parmi les plus nombreux à être scolarisés partiellement ou exclusivement en milieu spécialisé.

Les types de trouble donnant lieu à un mode de scolarisation proche ont été regroupés en trois groupes :

- les troubles du langage et de la parole, auditifs, visuels, viscéraux, moteurs ainsi que les autres troubles ;
- les troubles du psychisme et plusieurs troubles associés ;
- les troubles intellectuels et cognitifs.

Des parents globalement satisfaits de l'établissement fréquenté par leur enfant, mais la minorité de mécontents est plus importante que dans les autres familles

Plus des trois quarts des parents déclarent que leur enfant est scolarisé dans l'établissement qu'ils souhaitaient. Cependant, les parents des plus jeunes sont moins satisfaits de l'établissement fréquenté par leur enfant que les parents des enfants nés en 2005 et entrés

2 – Satisfaction des parents sur l'établissement fréquenté par leur enfant selon la nature du trouble regroupé (en %)

Au bout du compte, que diriez-vous de l'école ou de l'établissement que fréquente cette année votre enfant ?	Élèves nés en :	Troubles du langage, auditif, visuel, viscéral, moteur, autre	Trouble intellectuel et cognitif	Trouble du psychisme, plusieurs troubles	Ensemble	Autres parents
C'est tout à fait l'école/ l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	80,8	79,2	74,7	78,3	80,1
	2001	75,3	77,8	69,5	75,0	68,7
Ce n'est pas tout à fait l'école/ l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	15,9	16,2	19,3	17,0	17,8
	2001	21,3	17,6	23,5	20,2	27,9
Ce n'est pas du tout l'école/ l'établissement que vous vouliez pour votre enfant	2005	3,3	4,6	6,0	4,7	2,0
	2001	3,4	4,6	7,0	4,8	3,5

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005 et panels d'élèves 2007 et 2011.

au CP en 2011. En particulier, les parents déclarant que « ce n'est pas du tout l'établissement souhaité » sont deux fois plus nombreux (4,7 % contre 2 %). Les parents des enfants de 12 ans paraissent plus satisfaits de l'établissement fréquenté que les parents des collégiens recrutés en 2007. La part des « pas du tout satisfaits » reste proche de 5 % et est supérieure à celle des autres parents. La satisfaction des parents diminue quand leur enfant présente un trouble du psychisme ou plusieurs troubles associés ou des troubles intellectuels et cognitifs dans une moindre mesure (FIGURE 2).

Un enfant sur dix se sent mal ou très mal à l'aise à l'école

Les parents sont sans doute d'autant plus satisfaits que la très grande majorité des enfants (de 85 % à 90 %) se sentent à l'aise dans leur établissement. Toutefois, les parents sont plus nombreux que les autres parents à estimer que leur enfant est mal, voire très mal à l'aise dans son établissement. Un enfant sur dix de 8 ans se sentirait, d'après sa famille, mal ou très mal à l'aise dans son école ou son établissement. C'est trois fois plus que les écoliers nés la même année entrés au CP en 2011. La moitié des élèves de 8 ans se sentirait très bien dans leur école contre les deux tiers des enfants du même âge. Le mal-être des enfants dépend du trouble qu'ils présentent : ainsi 20 % des enfants de 8 ans et 14 % de ceux de 12 ans présentent des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés.

tant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés se sentent mal ou très mal à l'aise dans l'établissement qui les scolarise en 2013.

Des parents majoritairement satisfaits de l'enseignement dispensé à leur enfant

Les familles sont en majorité satisfaites de l'enseignement que reçoit leur enfant. Cependant, elles sont moins satisfaites que les autres parents. L'écart est très important pour les enfants nés en 2005 : 16 % de leurs parents, contre 4 % des parents des enfants entrés au CP en 2011, jugent l'enseignement peu ou pas du tout satisfaisant. Les parents sont plus insatisfaits (FIGURE 3) quand leur enfant présente des troubles intellectuels ou cognitifs (16 %) ou des troubles du psychisme (19 %).

3 – Satisfaction des parents vis-à-vis de l'enseignement reçu selon la nature du trouble (en %)

	Très ou assez satisfaisant	Peu ou pas du tout satisfaisant
Troubles du langage, auditif, visuel, viscéral, moteur, autre	87,1	12,9
Trouble intellectuel et cognitif	83,8	16,2
Trouble du psychisme, plusieurs troubles associés	80,5	19,5
Ensemble	83,7	16,3
Autres parents	96,1	3,9

Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2005 et panel d'élèves 2011.

Les aménagements pédagogiques restent largement méconnus des familles malgré les rencontres avec les enseignants

La quasi-totalité des parents rencontre au moins une fois un enseignant de leur enfant. À l'école ou au collège, l'enseignant lui-même, le directeur de l'établissement ou l'enseignant référent est plus souvent à l'initiative de la rencontre. Malgré cela, seuls 40 % des familles des enfants de 12 ans et 44 % de celles d'enfants de 8 ans connaissent les aménagements pédagogiques prévus par le plan personnalisé de scolarisation (PPS) de leur enfant. Elles sont encore moins nombreuses à déclarer que ces aménagements sont pertinents et qu'ils ont été mis en œuvre. Cette connaissance des parents est fortement liée au trouble que présente leur enfant. La part des parents jugeant que les aménagements pédagogiques prévus par le PPS de leur enfant sont détaillés et clairement identifiés dépasse 50 % quand l'enfant présente un trouble du langage et de la parole ou un trouble physique (auditif, visuel, moteur, viscéral). Elle atteint 46 % pour les natifs de 2005 mais seulement 39 % pour ceux de 2001 présentant un trouble du psychisme ou plusieurs troubles ; cette part tombe à 38 % pour les natifs de 2005 et à 29 % pour ceux de 2001 quand l'enfant présente des troubles intellectuels ou cognitifs. Quand l'enfant présente un trouble du psychisme ou un trouble intellectuel et cognitif, les parents sont moins nombreux à juger ces aménagements pertinents, mais autant à estimer qu'ils ont été mis en œuvre.

Une origine sociale qui diffère selon la nature du handicap

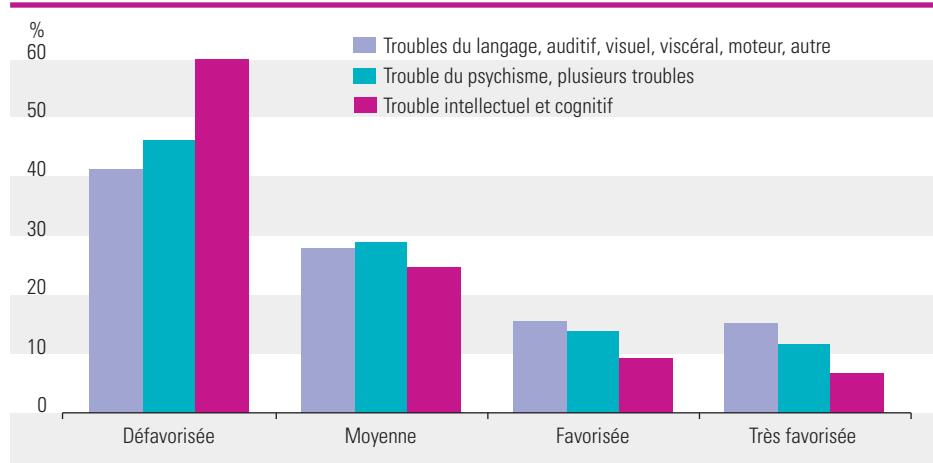
Ces différences de perception de la scolarité ou de rapport à l'établissement que fréquente leur enfant peuvent également trouver leur origine dans la différence de situation sociale des familles ayant un enfant en situation de handicap. En effet, les parents appartiennent plus souvent à une catégorie sociale défavorisée d'inactifs ou d'ouvriers (voir « DÉFINI-

TIONS ») que de cadres ou de professions intermédiaires, quelle que soit la nature du trouble de leur enfant. Près de six enfants en situation de handicap sur dix (FIGURE 4) présentant des troubles intellectuels ou cognitifs, et 45 % des enfants présentant des troubles du psychisme ou plusieurs troubles associés, vivent dans une famille de catégorie sociale défavorisée. À l'opposé, les familles des enfants présentant un trouble du langage ou de la parole, ou un trouble physique, appartiennent moins à un milieu défavorisé. Ces familles ont d'autant plus tendance à connaître une situation plus défavorisée par rapport aux autres parents que le handicap de l'enfant a une forte incidence sur l'activité professionnelle des mères.

Une forte incidence de la situation de handicap sur l'activité professionnelle des mères

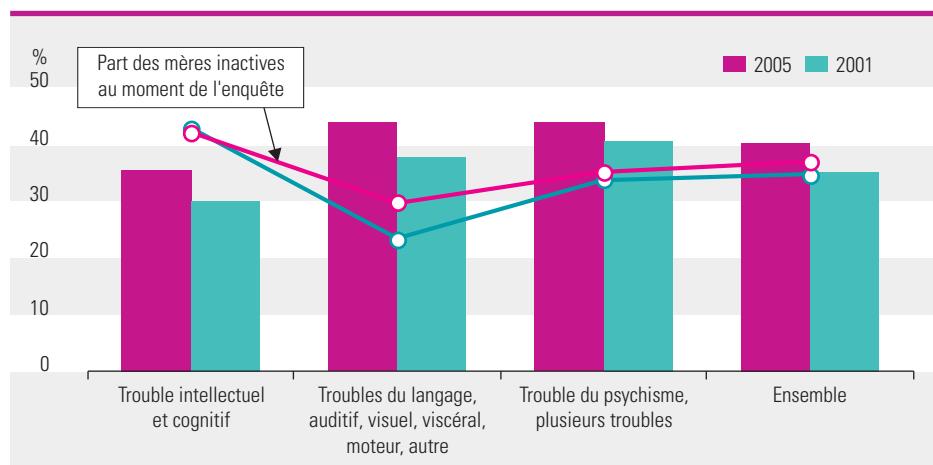
40 % des mères et 6 % des pères des enfants les plus jeunes ont déclaré avoir réduit leur activité ou arrêté de travailler pour les besoins particuliers de l'enfant. L'incidence est un peu moins importante pour les enfants de 12 ans pour lesquels 35 % des mères et 4 % des pères d'enfants ont également réduit ou arrêté leur activité professionnelle (FIGURE 5). L'effet du handicap de leur enfant est plus important quand il présente un trouble du psychisme ou plusieurs troubles associés, moindre quand il présente un trouble intellectuel

4 – Origine sociale selon la nature du trouble (en %)



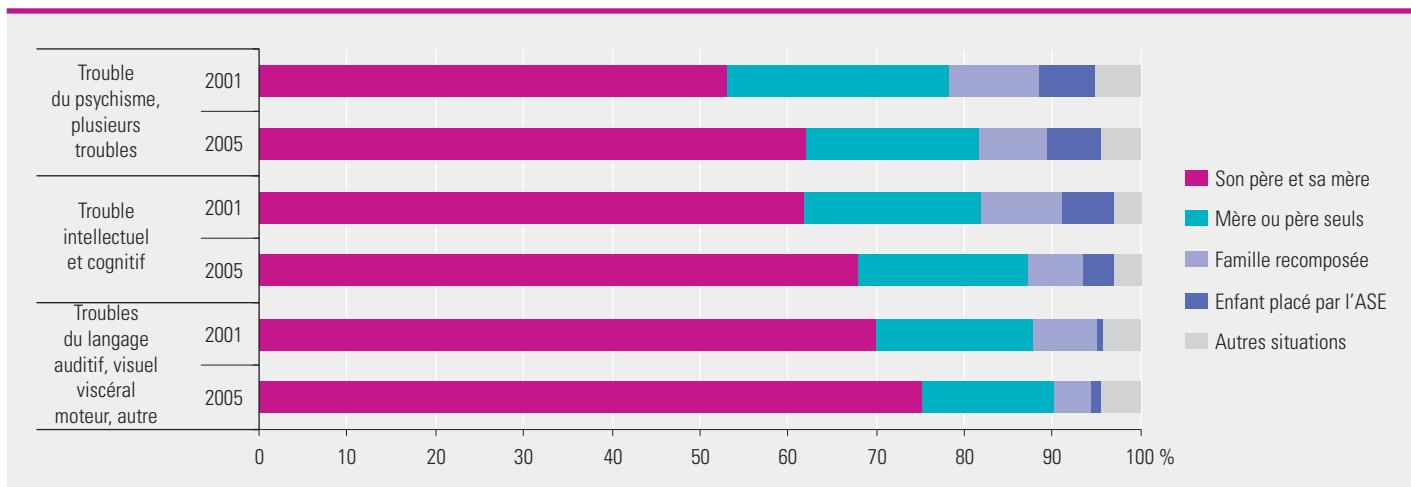
Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

5 – Part des mères ayant réduit ou cessé leur activité professionnelle en raison des besoins particuliers de leur enfant et part des mères inactives au moment de l'enquête (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

6 – Composition de la famille dans laquelle vit l'enfant en 2013-2014 (en %)



Source : MENESR-DEPP - Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 et en 2005.

ou cognitif. Cependant, les mères dont l'enfant présente ce dernier trouble sont les plus nombreuses à être inactives au moment de l'enquête (42 %).

Les enfants en situation de handicap vivent aussi moins souvent avec leurs deux parents

Les enfants en situation de handicap vivent moins souvent que les autres élèves avec leurs deux parents. Ce décalage prévaut tant pour les élèves nés en 2005 (69 % contre 79 %) que pour ceux nés quatre ans plus tard (62 % contre 72 %). Comme pour tous les enfants, le risque de ne pas vivre avec ses deux parents augmente avec l'âge. Les

enfants en situation de handicap vivent donc plus souvent avec un seul de leurs parents, leur mère dans la plupart des cas, 18 % à 8 ans et 21 % à 12 ans contre respectivement 12 % et 16 % dans la population générale. Ils sont aussi un peu plus nombreux à faire partie d'une famille recomposée (6 % vs 4 % et 9 % vs 7 %). Ils ont par contre un risque beaucoup plus important d'être placés sous la tutelle de l'aide sociale à l'enfance (ASE) : 3,6 % des enfants en situation de handicap nés en 2005 sont dans ce cas (0,3 % dans la population générale) et 4,5 % pour les enfants en situation de handicap nés en 2001 contre 0,4 % pour des enfants du même âge.

Quel que soit leur âge, les enfants atteints de troubles du psychisme ou de plusieurs troubles associés vivent

moins souvent avec leurs deux parents (FIGURE 6) : 62 % pour ceux de 8 ans et 53 % pour ceux de 12 ans, et sont les plus nombreux à être sous la tutelle de l'ASE : 6 % à 8 ans et 6,5 % à 12 ans. Les enfants le plus souvent placés après eux sont des enfants présentant des troubles intellectuels ou cognitifs (3,6 % à 8 ans et 6 % à 12 ans). ■

en savoir plus

Pour accéder à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

SOURCE ET DÉFINITION

Source

À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap. 7 074 élèves nés en 2001 et 6 057 élèves nés en 2005 ont été sélectionnés au hasard à partir des enquêtes annuelles sur la scolarisation des enfants en situation de handicap pour faire partie de ce panel. De mars à juillet 2014, une enquête a été menée auprès des familles des élèves sélectionnés : 5 691 réponses des familles des enfants nés en 2001 sont exploitable et 4 924 réponses pour les enfants nés en 2005, soit un taux de réponse à l'enquête un peu supérieur à 80 %.

Cette note porte sur les élèves dont les familles ont répondu à l'enquête et pour lesquels les

conditions de scolarisation ont également été collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été redressés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005 scolarisés en 2013-2014 dans un établissement scolaire ou médico-social. La nature du trouble utilisée dans cette note est celle recueillie dans les enquêtes annuelles. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

L'enquête auprès des familles, réalisée à partir de questionnaires papier auto-administrés ou d'interviews téléphoniques pour les non-répondants aux questionnaires papier, reprennent de nombreuses questions des enquêtes Familles des panels d'élèves recrutés

en CP en 2011 ou en sixième en 2007. Des comparaisons ont été réalisées sur ces questions (FIGURES 2 et 3).

Définition

L'origine sociale est construite à partir des professions et des catégories socioprofessionnelles des actifs, ainsi que celles des chômeurs ou retraités correspondants :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, professions libérales, cadres et professions intellectuelles supérieures, professeurs des écoles et instituteurs ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf professeurs des écoles et instituteurs) ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés ;
- défavorisée : ouvriers, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), non renseignées. ■